INCLUS DANS VOTRE OFFRE ÔJI

LES PACKS DE SERVICES

PACK BIEN DÉMARRER, POUR MIEUX GÉRER SON BUDGET ET SES DÉMARCHES

- **Coach budget** pour accompagner et informer sur les méthodes de gestion de budget, les dispositifs et aides spécifiques existants (droits sociaux, aide au logement…).
- **Coach administratif** pour conseiller et orienter sur des problématiques liées à la vie quotidienne étudiante, au logement, aux financements.
- **Conseils dans la recherche du 1er emploi.**
- **Aide au déménagement et nettoyage** du logement quitté.

PACK MIEUX INFORMÉ, POUR TOUT SAVOIR

- **Conseils** sur la vie quotidienne, handicap, aides financières…
- **Informations juridiques** sur les thématiques santé, famille, vacances à l'étranger…
- **Informations médicales** pré et post-hospitalisation, contraception, comportements à risque, troubles du sommeil, gestion du stress…
- **Recherche de coordonnées de médecin,** infirmière, intervenant paramédical.

PACK URGENCES, EN CAS D'ACCIDENT OU D'IMMOBILISATION

- Présence ou transfert auprès d'un proche.
- Aide à domicile.
- Livraison de médicaments.
- Rapatriement médical.

Pour en savoir plus, voir le détail des services dans la notice d'information du contrat ÔJI.

LA COUVERTURE INTERNATIONALE

PROTÉGÉ ET ASSISTÉ LORS DES VOYAGES À L'ÉTRANGER

Au-delà d'une solide prise en charge des frais de santé, ÔJI intègre une couverture médicale pour l'international.

Lors de séjours touristiques ou d'études à l'étranger, vous bénéficiez ainsi d'une protection santé à l'épreuve des kilomètres, mais aussi d'une assistance médicale et administrative incluse.

INDISPENSABLE DANS LES PAYS OÙ LES SOINS SONT COÛTEUX

Certains pays s'avèrent aussi réputés pour le coût élevé des actes médicaux que pour leurs attraits !

BON PLAN

Afin de renforcer le niveau de prise en charge prévu par la couverture internationale incluse dans ÔJI, vous pouvez adhérer en complément à la **Couverture Internationale Supplémentaire**. Remboursements plus importants sur l'hospitalisation, le dentaire et l'optique… pas de doute, vous irez loin avec MGEN !

POUR EN SAVOIR PLUS

mgen.fr
votre Espace personnel 24h/24

Contactez-nous au
09 74 750 700
Service gratuit + prix appel

De France, coût d'une communication locale. De l'étranger, prix d'une communication internationale, sous réserve des accords entre Orange et les opérateurs des pays étrangers.

Venez nous rencontrer dans votre **section départementale**

@MGENetvous
une équipe dédiée à la relation adhérents pour répondre à vos questions

ÔJI par mgen

FICHES ARESSÔJI_1116

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité. Siège social : 3, square Max Hymans 75015 Paris. Inter Mutuelles Assurances (IMA Assurances), société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort CEDEX 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632. Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle. Les conditions de garanties figurent aux statuts et règlements mutualistes MGEN.

ÔJI ESSENTIELLE

LES GARANTIES

ÔJI par mgen

TOUT SAVOIR SUR ÔJI ESSENTIELLE

L'ESSENTIEL À TARIF ACCESSIBLE

Moins de 25 ans	25 à 29 ans
15 € / MOIS	18 € / MOIS

INCLUS DANS L'OFFRE

FORFAITS "PRÉVENTION" ET "SE SOIGNER AUTREMENT"

LES + :
- **50 € remboursés** sur un abonnement sportif annuel, sur l'achat d'articles de sécurité routière (gilets réfléchissants et éthylotests).
- Des forfaits pour rembourser **la contraception, les consultations d'ostéopathie et de diététique.**

PACKS DE SERVICES

"Urgences" - en cas d'accident ou d'immobilisation.
"Bien démarrer" - gestion du budget et démarches administratives.
"Mieux informé" - pour tout savoir sur les questions du quotidien.

LES + :
- Transfert d'un proche à vos côtés.
- Conseils dans la recherche du 1er emploi.
- Conseils médicaux, juridiques et sociaux.

COUVERTURE À L'INTERNATIONAL

LES + :
- Prise en charge de tous les actes médicaux courants lors de séjours à l'étranger.
- Prise en charge de l'hospitalisation sans avance de frais dans les établissements MGEN International / IMA.
- Assistance complète 24h / 24 et 7j / 7.

ACTIONS **SOCIALES ET SOLIDAIRES**

Des aides spécifiques en cas de coup dur.

APPLI **ÔJI**

La santé pratique avec des fonctionnalités pensées pour les jeunes.

LES + :
- La carte d'adhérent dématérialisée toujours à portée de main.
- Le remboursement des dépenses du forfait «Bonus Prévention» sur simple photo de la facture.
- Les réponses à toutes vos questions grâce au Kesako.

LE DÉTAIL DE VOS REMBOURSEMENTS

Les montants des remboursements sont exprimés en % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) en vigueur au 1er janvier 2017 ou en forfait en euros.

	ÔJI ESSENTIELLE
SOINS COURANTS	
ACTES MÉDICAUX COURANTS	
Consultations / Visites de généralistes ou de sages-femmes **dans et hors parcours de soins coordonnés**	30 %
Consultations / Visites de spécialistes **dans et hors parcours de soins coordonnés**	30 %
Analyses - Actes de laboratoire et honoraires des auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures, podologues, orthophonistes, orthoptistes)	40 %
PHARMACIE	
Médicaments et honoraires de dispensation remboursés par la Sécurité sociale à 65 %	35 %
Médicaments et honoraires de dispensation remboursés par la Sécurité sociale à 30 %	70 %
FORFAITS SANTÉ PRÉVENTION	
PRÉVENTION	
Vaccins prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	25 € / an
Contraception / Tests de grossesse	
Sevrage tabagique	
SE SOIGNER AUTREMENT	
Consultations diététicien	25 € / an
Ostéopathie, chiropraxie	
Actes médicaux d'acupuncture (1)	
Homéopathie prescrite non remboursée	
BONUS PRÉVENTION	
Prévention des risques routiers (éthylotests, gilets réfléchissants conformes à la réglementation - norme CE)	50 € / an
Protections auditives jetables	
Abonnements annuels aux clubs de sport et licences sportives	
Automédication	

(1) Au-delà du Ticket Modérateur, par un médecin adhérent au Contrat d'Accès aux Soins.

	ÔJI ESSENTIELLE
HOSPITALISATION	
Honoraires médicaux	20 %
Forfait journalier hospitalier (sans limitation)	18 € / jour
DENTAIRE	
Consultations, Soins conservateurs / chirurgicaux	30 %
PROTHÈSES DENTAIRES REMBOURSÉES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE	
Hors cadre conventionnement	
Couronne dento portée céramo-métallique, céramo-céramique ou métallique	30 %
Bridge dento porté 3 éléments	
OPTIQUE plus de 18 ans	
Verre simple	
Faible et moyenne correction - **Réseau et Hors réseau** (2)	40 %
Forte correction - **Réseau et Hors réseau** (2)	
Verre progressif	
Faible et moyenne correction - **Réseau et Hors réseau** (2)	40 %
Forte correction - **Réseau et Hors réseau** (2)	
Monture	40 %
Lentilles - Remboursées par la Sécurité sociale	

(2) Quand le mutualiste a recours à un opticien lunetier du réseau agréé Optistya ou e-Optistya, il bénéficie de tarifs encadrés et de la dispense d'avance de frais dans la limite des prestations ci-dessus. La liste des opticiens agréés peut être obtenue auprès des centres de service MGEN ou à partir de l'Espace personnel sur le site Internet MGEN.

Les adhérents disposent du libre choix de leur professionnel ou établissement de santé.

Base de Remboursement Sécurité sociale (BRSS) : C'est le tarif déterminé par la Sécurité sociale (également appelé tarif de responsabilité ou de convention) pour chaque acte, produit ou prestation médicale. Sur la base de ce tarif, la Sécurité sociale définit son niveau de remboursement (exprimé en pourcentage).

Contrat d'Accès aux Soins (CAS) : Il vous permet d'être mieux remboursé des dépassements d'honoraires par la Sécurité sociale et par les complémentaires santé. Pour savoir si un médecin spécialiste a signé le Contrat d'Accès aux Soins, rendez-vous sur le site amelidirect.fr, rubrique Annuaire Santé.

Ticket Modérateur (TM) : C'est la différence laissée à votre charge entre la Base de Remboursement et le montant remboursé par la Sécurité sociale. MGEN peut alors prendre en charge tout ou partie du Ticket Modérateur. En revanche, les majorations hors parcours de soins coordonnés restent à votre charge.